

le 21/11/2018

SALON 18 Rue de la Gilardière 44210 Pornic

Je suis globalement défavorable au projet s'il concerne une modification de la concession pour l'ensemble des plages.

1) Pornic n'a pas une fréquentation touristique annuelle. En hiver, les établissements touristiques déjà existants sont fermés.


2) Les plages concernées sont éloignées du centre névralgique (Port de Pornic) et donc peu attractives pour les touristes.

3) Les plages concernées sont NATURELLES. Tout développement touristique ne saurait impliquer de nouveaux aménagements supplémentaires. Ces aménagements seraient incompatibles avec le discours de préservation de l'espace littoral, des éléments remarquables présents sur la commune.

4) La commune de Pornic ne parvient pas à fournir et assurer un service de police, sécurité, contrôle, respect en général et encore moins en saison haute. Cette difficulté est incompatible avec un développement touristique soutenu, éloigné des centres.

En conclusion, une dérogation pour toutes les plages n'est pas à envisager, et encore moins une étude sur ces parcs (obus).

Les touristes qui viennent à Pornic cherchent le repos et l'authenticité, ils hésitent également à s'inscrire dans une démarche touristique devrait se concentrer sur le fonctionnement des infrastructures existantes dans le centre (Port, Bourgs) plutôt que de risquer une extension géographique non maîtrisée.

 Selma (membre du bureau de l'association DSA)